



# L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

04 janvier 2021

## RÉGION RHÔNE ALPES AUVERGNE

BNP PARIBAS

### VOS REPRESENTANTS



CEDRIC GRENIER

06 67 92 25 69



ALEXANDRA GROLEAS

06 68 49 63 91



LAETITIA GUICHARD

06 98 37 44 95



ALEXANDRE BERTHELOT

06 98 37 54 31



CAROLINE MELON

07 60 19 88 86



ISABELLE VION

06 62 84 53 89



JEAN PIERRE FEUTRY



MAGALI FRAILLON



OLIVIER PIERSON



JULIE LEQUEUX

CREATION DES LIGNES CFDT « FAQ CADRES »

06 67 92 25 69

06 68 49 63 91

06 98 37 44 95

### RÉORGANISATION DES CAF

A partir d'avril 2021, les Centres d'Affaires de la Région vont découvrir une nouvelle organisation avec la création du Pôle d'Assistance Commerciale (PAC). L'objectif étant de remettre le commerce et la conformité au centre du métier de CRCE.

#### CONCRÈTEMENT ÇA CHANGE QUOI ?

Situation au 31/08/2020	
Centres d'Affaires	ETP
RCEI	13
CRCE	48
PSC	
RPSC	2
CSC	11
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>

  

Situation cible	
Centres d'Affaires	ETP
RCEI	13
CRCE	37
RPAC	1
Assistant Commercial	18
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>

- Suppression de 11 postes de CRCE sur la Région
- Près de 7 CRCE passeront Assistants Commerciaux (AC)
- Le PAC sera situé au CAF LME mais certains AC pourront y travailler « à distance » pour rester dans leur région actuelle. A moyen terme tous les AC seront installés sur LME.
- Officialisation de la création de CRCE spécialisés (Cash Management/Financement Structurés/Préoccupant)
- Pas de changement pour la rémunération variable des CRCE, les AC seront eux au variable historique classique.
- Objectif d'attribuer des fonds de commerce aux AC et d'en faire les « points d'entrée » de la relation clientèle.
- Modification de la taille des fonds de commerce CRCE : 1 CRCE pour 3 CAER

Comme toute nouvelle organisation, le travail de GI va être intense et compliqué pour trouver une place à tout le monde. Les élus Cfdt sont à votre disposition si vous considérez que cet échange est plus descendant qu'un véritable échange.

### COUP DUR POUR LES CADRES ET TOUS LES SALARIÉS !

Le SNB CFEncadrement/CGCadre a profité de la fin d'année pour casser l'intersyndicale et donner le droit à BNPP de mettre fin de façon unilatérale au forfait jours des cadres des agences jugés non éligibles via un accord d'Entreprise.

Cette « négociation » permet à l'Entreprise de lancer son projet « être là pour nos clients » tel qu'elle l'avait imaginé. Aucun nouveau droit ou bénéfice n'a été obtenu pour les salariés. A part l'Entreprise, à qui profite donc cet accord ? La question mérite d'être posée...



Si votre forfait de cadre est sur le point d'être dénoncé, votre GI vous contactera pour vous en informer. **S'il vous est demandé de signer un document : Contactez-nous !**

Une chose est sûre, cette perte de droit social aura un impact sans précédent sur les mobilités de l'Entreprise et sur l'avenir des métiers de conseillers.

Vous avez des questions sur l'incidence de cette signature ou sur les modalités de cet accord ? Contactez notre ligne « FAQ CADRE » pour que nous puissions vous répondre au mieux.

06 67 92 25 69

06 68 49 63 91

06 98 37 44 95

# FERMETURES, HUBS, DUOS : 18 postes supprimés pour 2021. L'année commence bien...



CELINE  
WLASSOW  
CHARRIER



NICOLAS  
TARDY



PATRICIA  
PANO



SONIA  
GUIGO

## EVALUATIONS PRO

**NOUVEL ITEM** : Respect du Code de conduite /  
Règlementations / Maitrise des risques

### Niveau 1

conforme aux attentes

### Niveau 2

éléments mineurs ou modérés,  
manquement non intentionnel  
(erreur ou omission...)

### Niveau 3

éléments significatifs, manquement  
intentionnel (fait tangible, avéré...)

Dans tous les cas vous ne devez pas  
découvrir le sujet au moment de vos  
évaluations et cette nouvelle note ne doit  
pas avoir d'impact sur votre  
rémunération variable.

Une question ? Contactez-nous !

## LES FERMETURES

Q2 2021

Le Chambon Feugerolles  
Grenoble Mistral  
Charolles

Q3 2021

Gaillard  
Marcy L'étoile  
Fontaine St Martin

Dans le cadre de toutes ces destructions d'emplois, **l'Entreprise garantit à chaque salarié de conserver le montant de sa rémunération variable** (notamment pour les DIA dont il est plus difficile de retrouver un poste identique).

Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider à préparer vos entretiens GI et garantir que cela soit bien le cas. **N'hésitez donc pas à nous contacter.**

Nous vous renvoyons vers notre [« mode d'emploi des Hubs »](#) car au-delà de la possibilité pour l'entreprise de détruire des emplois de façon « discrète », vous avez des droits. Il vous faut les connaître et que BNPP les applique.

Parmi ces projets de Hubs, **certaines agences verront leurs horaires modifiés** (Jean Macé, Opéra). Ce qui ferait deux modifications dans l'année et compliquerait énormément l'organisation pour les salariés concernés. La CFDT a demandé à ce que la Direction revoie cela. Nous avons également rappelé l'importance de nommer des référents pour chaque Hubs et que la prime affiliée soit bien appliquée.

## HUBS ET DUO ALTERNÉ

La Talaudière/ST Etienne la Terrasse

Meximieux/ Ambérieu

Annecy Royale/Annecy Carnot

Lyon Jean Macé / Gerland

**Duo Alterné** Montceau/Le Creusot

Lyon Foch/ Lafayette

Lyon Grenette / Opéra

Romans/ St Marcellins

Dardilly/Limonest

## CRÉATION DE PÔLE DES COMPÉTENCES À LYON CENTRE

### AUJOURD'HUI

28 CAP répartis dans 16 agences

### DEMAIN

30 CAP répartis dans 10 pôles de compétence  
(Bellecour, Guillotière, Grenette, Foch, Jean Macé, Vitton,  
Place Guichard, Part Dieu, Monplaisir, Bachut)

**PÔLE DE COMPÉTENCE CAP** : mutualisation des CAP d'un même quartier qui travailleront sur plusieurs fonds de commerce de leur zone de chalandise. Ils seront rattachés à une seule agence sous la responsabilité d'un DIA.

**La CFDT a dénoncé l'iniquité du dispositif** car les 3 CAP situés à Bellecour n'auront plus le droit de conserver leur forfait éventuel et auront moins de RTT que leurs 27 collègues qui auront pourtant une mission équivalente. Situation créée « grâce » à [l'accord d'Entreprise signé par le SNB](#) qui, rappelons le, permet à l'Entreprise désormais de faire ce qu'elle désire des cadres aux forfaits des agences.

**Selon la Direction et le syndicat majoritaire, le CSEE n'était ni le lieu ni le moment pour débattre de cela.** La CFDT ne s'excusera pas de pointer du doigt les problèmes qui VOUS concernent et qui montrent bien à quel point cet accord est mauvais pour TOUS les salariés. Même si cet accord a grandement facilité à la Direction la mise en place du projet « être là pour nos clients », les élus CFDT ne baisseront pas les bras et continueront à se battre pour préserver VOS droits et éviter les inégalités.

